

2025-09-25-07 : Avance de trésorerie du budget principal au budget photovoltaïque

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 19/09/2025
Date d'affichage: - 2 OCT. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Jacques BONHOMMET, Nooruddine MUHAMMAD, Estelle BASTARD, Dominique FOUIN, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Jean-Marie JOURDAN, Muriel NOIROT, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Estelle BASTARD donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Mireille POILANE

Secrétaire de séance : Jean PAGIS

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250925-2025-09-25-07-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe « photovoltaïque » ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-03-27-10 en date du 27 mars 2025 relative au vote du budget primitif « principal » pour l'année 2025 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-06-26-01 en date du 26 juin 2025 relative au vote de la décision modificative N°1 du budget « principal » pour l'année 2025 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-03-27-14 en date du 27 mars 2025 relative au vote du budget primitif du budget annexe « photovoltaïque » pour l'année 2025 ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

Vu l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT la trésorerie fluctuante du budget annexe « photovoltaïque » ;

CONSIDERANT que cette opération permet d'éviter les frais et intérêts que le recours à une ligne de trésorerie suscite sans obérer la trésorerie du budget principal ;

CONSIDERANT la proposition versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « photovoltaïque » selon les modalités suivantes

- montant de l'avance de trésorerie : 100 000 € (cent mille euros) ;
- modalités de versements : au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs ;
- date de prise d'effet : 25 septembre 2025 ;
- date de remboursement : 24 septembre 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250925-2025-09-25-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « photovoltaïque » selon les modalités suivantes :
- montant de l'avance de trésorerie : 100 000 € (cent mille euros) ;
- modalités de versements : au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs ;
- date de prise d'effet : 25 septembre 2025 ;
- date de remboursement : 24 septembre 2026 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 25 septembre 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Jean Pagis

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250925-2025-09-25-07-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.